

Réunion informelle du 2 septembre 2008

Actualités :

Concernant la **restructuration du Service**, le Ministre, dans son intervention devant la commission du Sénat, a indiqué que l'Inspection générale des finances missionnée remettrait son rapport à l'automne.

Un point RGPP sera fait le 31 Octobre dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du 12 décembre 2008.

Des dispositions relatives à la réforme des retraites entreront dans le plf pour 2009. Des points restent en débat concernant la pénibilité et l'emploi des seniors, le cumul emploi-rémunération et la limite d'âge. Le COR réfléchit quant à lui aux conditions d'attribution des avantages familiaux (pensions de réversion).

La CFDT précise qu'il a été demandé aux organisations syndicales des fonctionnaires de réfléchir à une transposition du plan senior dans les fonctions publiques, En clair comment inciter les agents ayant un droit au départ ouvert avant 60 ans à rester plus longtemps ?

Les populations concernées sont importantes : professeurs des écoles, policiers, infirmières etc..

Cette question a déjà été traitée dans le cadre de l'alignement des régimes spéciaux sur les régimes réformés. Ces personnels sont incités à rester par la création d'indices d'ancienneté, et d'augmentations salariales spécifiques.

Evolution des métiers :

La CFDT a exprimé son accord avec le contenu de la démarche proposée.

Elle a rappelé qu'il est indispensable que la modernisation du **SP** s'accompagne d'une démarche métiers de grande ampleur.

La procédure du marché :

- publication dans le BO des marchés publics pendant 3 semaines de l'offre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,

- le cahier des charges est transmis aux sociétés intéressées puis publié.

La CFDT insiste sur l'importance de mettre l'accent sur les métiers qui vont subir une forte évolution et ceux qui émergent. Une comparaison avec les métiers existants dans les organismes en logique de caisse (CNAV CNRACL) serait également intéressante.

Une coanimation est prévue entre le prestataire et le Service.

En accord avec les OS, l'offre va être lancée pour publication dans le BOMP très prochainement.

Le choix de la société est sous la responsabilité du Chef de Service qui s'engage à en informer les organisations syndicales.